TERMES DE REFERENCES

=========

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ANALYSE DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL REGISSANT LES INSTITUTIONS CENTRALISEES ET DECONCENTREES EN RELATION AVEC LES SERVICES SOCIAUX DE BASE EN COTE D'IVOIRE

I. CONTEXTE

Action Contre la Faim est une organisation humanitaire internationale, non-gouvernementale, qui investit dans la lutte contre la faim. Reconnue comme un leader dans la lutte contre la malnutrition, ACF intervient dans plus de 40 pays en situations d'urgence liées à des conflits, des catastrophes naturelles et des situations d'insécurité alimentaire chronique, ainsi que dans des programmes de réhabilitation et de développement de plus long terme.

ACF a reçu un appui financier de l'USAID dans le cadre d'un consortium d'organisations non gouvernementales composé d'Equal Access International, Action Contre la Faim et Alliance Côte d'ivoire) pour un projet de deux ans dénommé Projet « Redevabilité pour le Développement (A4D)» qui a commencé depuis le 1er Avril 2020. Ce projet est mis en œuvre dans les régions du Tchologo et du Bounkani au nord de la Côte d'ivoire, plus précisément dans les départements de Ferkessédougou, de Kong et de Bouna. Conformément à l'objectif 1.3 de la mission USAID/Côte d'Ivoire, le but de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la fourniture et de l'accessibilité des services publics de base pour les femmes et les jeunes.

Plus spécifiquement, il vise ainsi à:

1) Amplifier les préoccupations légitimes des citoyens et les mettre en relation avec les canaux gouvernementaux appropriés et les dirigeants les mieux à même et les plus désireux d'y répondre.
2) Renforcer la capacité de la société civile à articuler efficacement les besoins des citoyens avec le gouvernement tout en plaidant pour une prestation de services de qualité.
3) Améliorer l'inclusivité, la réactivité et la responsabilité du gouvernement face aux besoins et aux préoccupations des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes.

Pour l'atteinte des objectifs du projet, il est prévu de soutenir les instances de gouvernance inclusive des institutions déconcentrées et/ou décentralisées. A cet effet, ACF prévoit le recrutement d'un consultant pour une analyse du cadre législatif et institutionnel régissant les secteurs sociaux de base (santé, éducation, eau) en rapport avec les entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'Ivoire .

La prestation analysera l'action des acteurs au regard du cadre législatif et institutionnel régissant le fonctionnement des entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'Ivoire, particulièrement dans la région du Tchologo et du Bounkani. Cette analyse va déboucher sur une synthèse des compétences essentielles indispensables à chacun des acteurs pour mener à bien ses interventions dans le cadre de la décentralisation. Cette synthèse des compétences essentielles permettra d'identifier les besoins en formation et de mieux affiner les objectifs pédagogiques de cette formation. Ainsi les modules qui seront élaborés à partir de cette consultance répondront adéquatement aux besoins des bénéficiaires.

A l'issu de la prestation, le consultant mettra à la disposition d'ACF, les outils nécessaires qui faciliteront l'engagement des OSC et Communautés dans la budgétisation, la planification et le suivi des actions des services de santé, d'éducation et d'hydraulique aux différents échelons du maillage administratif (Région, Département, Sous-Préfecture, Ccommune, Village)

II. OBJECTIFS

L'objectif principal de la mission, est d'approfondir notre connaissance du cadre législatif et institutionnel régissant les entités décentralisées/déconcentrées et les secteurs sociaux de base (santé, éducation, eau) dans le contexte du transfert des prérogatives aux structures le décentralisées et déconcentrées en Côte d'Ivoire.

De manière plus spécifique, il s'agira de:

- Analyser le cadre législatif et institutionnel régissant le fonctionnement des entités décentralisées et déconcentrées, en relevant les instances de consultation des communautés dans les actions de développement local en Côte d'Ivoire et particulièrement dans la région du Tchologo et du Bounkani.
- Décrire les textes règlementaires de transfert des prérogatives des secteurs sociaux de base aux institutions décentralisées en déterminant une typologie des services communaux/régionaux standards aux Citoyens qui recense les services essentiels délivrés quotidiennement par les communes/ régions aux citoyens afin de faciliter l'accès à l'information sur leurs droits et limiter les situations de corruption ;
- Analyser les modalités de fonctionnement et les missions des organes de gestion des secteurs sociaux de base (santé, éducation et eau) au niveau décentralisé/déconcentré et notamment en rapport avec les instances de participation communautaire.
- Proposer les instances pertinentes de participation des acteurs communautaires (leaders des villages, Champions, OSC,) pour une gestion inclusive des services sociaux de base et la gouvernance locale afin d'assurer la redevabilité dans l'exercice du service public.

III. RESULTATS ATTENDUS.

ACF entend obtenir les résultats suivant à travers cette mission.

- Le cadre législatif et institutionnel régissant le fonctionnement des entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'Ivoire, particulièrement dans la région du Tchologo et du Bounkani est analysé en rapport avec les instances de participation communautaire (Fournir les textes règlementaires liés)
- Les cadres de gestion des services sociaux de base (Santé, Education et Hydraulique) aux différents échelons du maillage administratif (Central, Région, Département, Sous-Préfecture, Commune, Village) est analysé en rapport avec les instances de participation communautaire
- Une typologie de services municipaux les plus utilisés/demandés et fournis directement par les communes/régions (services d'état civil, éducation, santé, services fonciers, etc…) ainsi que les exigences de base pour accéder aux services municipaux/régionaux en Côte d'Ivoire (documents requis, cout du service, etc…) est déterminée ;
- Les textes et règlement organisant les Comités de gestion dans les centres de santé et autres organisations d'implication de la communauté dans les centres de santé sont documentés et les gaps relevant de leur fonctionnalité sont exposés.
- Les instances (espace/moment) pertinentes de participation des acteurs communautaires (leaders des villages, Champions, OSC,) à la gestion inclusive des services sociaux de base et à la gouvernance locale sont définies

IV. LIVRABLES DU CONSULTANT

Les documents suivant sont à fournir à ACF par le consultant à la fin de la consultance.

1. Rapport détaillé de l'analyse incluant entre autres :

- La description complète du cadre législatif et institutionnel régissant les entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'ivoire (Fournir les textes règlementaires liés).

- L'analyse de l'appropriation par les institutions décentralisées des prérogatives transférées en matière de gestion des secteurs sociaux de base.
- Le rôle de la communauté et d'autres parties prenantes dans la budgétisation, la planification et le suivi plans de développement local et dans la gestion des services de santé, d'éducation et d'hydraulique aux différents échelons du maillage administratif (Région, Département, Sous-Préfecture, Commune, Village)
- Le corpus de textes qui régissant le cadre normatif de gestion des institutions décentralisées/déconcentrées et des secteurs sociaux de base (SSB).
- Des propositions détaillées pour la participation des acteurs communautaires (OSC, Champions, leaders villageois) dans les instances de décision des entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'ivoire et particulièrement dans les régions du Tchologo et du Bounkani

2. Résumé dudit rapport sur PPT

V. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE :

Le consultant retenu pour cette mission travaillera sous la supervision du Responsable du Projet A4D d'ACF qui assurera l'interface avec le comité d'orientation et de pilotage (COP) de l'étude. En effet, un comité de pilotage composé de représentants les structures membres du consortium validera les produits/livrables des différentes étapes de la mission définie comme suit :

- **Etape 1** : Validation du plan de travail, de la méthodologie et des outils de collecte des données,
- **Etape 2** : Validation du rapport préliminaire 1 élaboré à partir des interviews au niveau central et de l'analyse du corpus de textes réglementaires régissant le fonctionnement des institutions décentralisées/déconcentrées et les secteurs sociaux de base en Côte d'Ivoire.
- **Etape 3** : Validation du rapport final intégrant les résultats de la comparaison des cadres normatifs avec les constats après la mission terrain

VI. PROFIL DU CONSULTANT : Qualification et Expériences requises

En vue de réaliser cette mission, le consultant devra répondre aux qualifications aux compétences et aptitudes requises suivantes :

- Avoir au minimum un diplôme de Masters en sciences sociales (sociologie, statistique, économie, démographie, santé publique), administration publique, développement local ou autres disciplines équivalentes.
- Avoir une expérience confirmée de 05 ans au moins dans les études/analyses situationnelles et la mise en œuvre de projets/programmes dans le domaine de la gouvernance locale inclusive ;
- Avoir déjà réalisé au moins une étude sur le cadre législatif et institutionnel de la décentralisation en Côte d'Ivoire sera un plus
- Avoir une connaissance approfondie de la gestion des secteurs sociaux de bases au niveau décentralisé/déconcentré et des instances de participation communautaire
- Avoir une connaissance approfondie du cadre législatif et institutionnel (fonctionnement et missions) des entités décentralisées et déconcentrées en Côte d'Ivoire
- Disponible pour se déplacer à l'intérieur du pays (Tchologo et Bounkani);
- Capacité à respecter le code d'éthique et de déontologie de ACF pendant la durée de la prestation.

- Avoir une bonne maîtrise du français avec une grande capacité rédactionnelle

VII. MODALITES PRATIQUES ET LOGISTIQUES

Le consultant percevra sa rémunération par livrables conformément aux modalités ci-dessous :

i) 30% à la signature du contrat ;
ii) 30% après la validation du rapport préliminaire
iii) 40% après la validation du rapport final intégrant les recommandations de l'atelier de restitution.

ACF fournira un ordre de mission dans le cadre strict de l'exécution de l'étude.

Le transport et l'hébergement pour la mission de terrain seront à la charge du consultant

Aussi, le consultant devra disposer de son propre matériel informatique. Les frais de communication et les arrangements pour la collecte effective et diligente des données sont de l'entière responsabilité du consultant.

VIII. DUREE ET LIEU DE LA PRESTATION

La prestation est prévue pour une durée maximum de 30 jours. Les activités de diagnostic s'étendent à la zone du projet A4D (Bouna, Doropo, Ferké et Kong).

IX. PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE

-Les documents et informations collectés lors de cette étude restent la propriété d'ACF qui en disposera à son bon vouloir.

- Le consultant n'est pas autorisé à poster ni à publier sous quelle que forme que ce soit (électronique ou imprimée) des informations liées à cette activité sans le consentement explicite de ACF.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront soumettre une proposition financière et technique :

a) Offre technique

Les prestataires intéressés par le présent avis doivent fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation à l'attention du responsable du Projet A4D
- Un CV identifiant les expériences et compétences liées à la présente offre
- Les attestations de référence en relation avec la thématique de la présente consultation durant les trois dernières années
- Un document qui présente les prestations similaires, les dates de réalisation et les commanditaires (rapport ou attestation de bonne exécution).
- Résumé de compréhension de l'offre et une note méthodologique détaillant l'approche à suivre pour la réalisation des tâches assignées et pour atteindre les résultats escomptés de cette consultation ;
- Une proposition de plan de travail pour la réalisation de l'analyse ;

b) Offre financière

L'offre financière précisant la rémunération globale pour la réalisation de la mission.

XI. DELAI DE SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les documents devront être envoyés **uniquement** par email à (RH) techrh@ci-actioncontrelafaim.org avec cc à rpa4d@ci-actioncontrelafaim.org et comme objet « ***Recrutement consultant projet A4D*** » au plus tard le **27 Janvier 2021** à Minuit (GMT). Seuls les candidats qui seront sélectionnés seront contactés.